

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION tenue le mardi 23 mai 2023, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MMES

Isabelle Giasson

Julie Guay

Michelle Martin

directrice générale et greffière-trésorière

représentante suppléante de Chute-aux-Outardes

représentante de Pointe-Lebel

ET

MM.

Étienne Baillargeon Michel Desbiens

Steeve Grenier Claude Lavoie

Julien Normand Réjean Sini représentant de Baie-Trinité représentant de Baie-Comeau représentant de Franquelin

représentant suppléant de Ragueneau

président et représentant de Pointe-aux-Outardes

représentant suppléant de Godbout

Sont absents:

Jean-Yves Bouffard Raymond Lavoie

Christian Malouin

représentant de Godbout représentant de Ragueneau

représentant de Chute-aux-Outardes

ORDRE DU JOUR

1.0 <u>Préliminaires</u>

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 avril 2023

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer nº 2023-04 de la Régie ainsi que nº 2023-04 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'avril 2023
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 30 avril 2023
- 2.4 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités
- 2.5 Offre de services en ressources humaines, relations du travail et services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités
- 2.6 Autorisation de procéder à l'acquisition de station de tri trois voies
- 2.7 Autorisation de pourvoir au poste de conseiller à la vente magasin de réemploi Phase 2
- 2.8 Autorisation de pourvoir au poste de journalier
- 2.9 Modification aux conditions normatives du personnel cadre

3.0 <u>Informations</u>

- 3.1 Journée du vêtement récupéré, 3e édition 1er juin 2023
- 3.2 Collection estivale magasin de réemploi Phase 2 2 juin 2023

4.0 Correspondance

Affaires nouvelles 5.0

- Prochaine rencontre de travail le mardi 27 juin 2023 Prochaine séance ordinaire publique le mardi 27 juin 2023 5.2

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 avril 2023

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 avril 2023;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 avril 2023; tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2023-04 de la Régie ainsi que n° 2023-04 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2023-04 de la Régie d'une somme de 408 596,62 \$ ainsi que n° 2023-04 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de 6 963,72 \$ pour un total de 415 560,34 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'avril 2023

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de <u>2 196,63 \$</u> pour avril 2023, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-40

Rés. 2023-41

Rés. 2023-42

Rés. 2023-43

Rés. 2023-44

Rés. 2023-45

Rés. 2023-46

2.3 État des revenus et des dépenses au 30 avril 2023

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2023 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

2.4 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités et organismes municipaux qui souhaitent retenir ce service;

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités et organismes municipaux désirant utiliser de tels services de la FQM;

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil autorise la RGMRM à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la RGMRM conclue une entente avec la FQM:

Que la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, soit autorisée à signer, pour le compte de la RGMRM, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités et qu'elle soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Approuvé séance tenante.

2.5 Offre de services en ressources humaines, relations du travail et services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

Attendu que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

Attendu que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

Considérant l'opportunité pour la Régie de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Ragueneau, Claude Lavoie, il est unanimement résolu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-47

2.6 Autorisation de procéder à l'acquisition de stations de tri à trois voies

Considérant que l'acquisition de stations de tri à trois voies est prévue dans le cadre du projet Demain Manicouagan – Volet ICI lequel est financé par divers bailleurs de fonds;

Considérant que le Règlement sur la gestion contractuelle 21-01 permet à la Régie de procéder de gré à gré lorsque la dépense est inférieure au seuil décrété par le ministre;

Considérant que l'entreprise locale Hygipro Inc. sise au 271, boulevard La Salle à Baie-Comeau est en mesure de fournir les stations de tris désirées respectant l'ensemble des critères de la Régie;

Considérant que le coût d'acquisition est inférieur au seuil décrété par le ministre;

Considérant qu'il est dans l'intérêt et à l'avantage de la Régie de conclure ce contrat de gré à gré avec un fournisseur local.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à l'acquisition de 62 stations de tri à trois voies auprès de l'entreprise locale Hygipro Inc. sise au 271, boulevard La Salle à Baie-Comeau, au montant de 102 856,76 \$ excluant les taxes applicables et incluant le transport.

Approuvé séance tenante.

2.7 Autorisation de pourvoir au poste de conseiller à la vente – magasin de réemploi Phase 2

Attendu que le poste de conseiller à la vente au magasin de réemploi Phase 2 est vacant à la suite du départ à la retraite de l'employée n° 502;

Attendu qu'il y eu affichage du poste à l'interne, selon les exigences de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633;

Attendu que l'employée nº 514 a soumis sa candidature;

Attendu que cette employée a les compétences requises reliées à ce poste et occupe depuis le 25 juin 2020 le poste de conseillère à la vente comme salariée temporaire.

Rés. 2023-48

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de l'employée nº 514 au poste de conseillère à la vente – magasin de réemploi Phase 2, permanent, temps partiel, à raison de 16 heures par semaine, à l'échelon 2.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-49

2.8 Autorisation de pourvoir au poste de journalier

Attendu que le poste de journalier est vacant à la suite de la démission de l'employé n° 26;

Attendu qu'il y eu affichage du poste, selon les exigences de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633:

Attendu que cinq (5) curriculum vitae ont été reçus;

Attendu que subséquemment aux entrevues, M. Steeven Pinel s'avère le candidat retenu.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de M. Steeven Pinel au poste de journalier, permanent, temps partiel, à raison de 32 à 40 heures par semaine, à l'échelon 1, et avec une période de probation de six (6) mois.

Approuvé séance tenante.

2.9 Modification aux conditions normatives du personnel cadre

Attendu que les relations de travail entre la Régie et son personnel cadre sont régies par les conditions normatives du personnel cadre;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une précision à l'article 5.4 *Indexation salariale* des conditions normatives du personnel cadre;

Attendu que le nouvel article modifié se lit comme suit :

5.4 Indexation salariale

Les conditions salariales des employés seront revues le 1^{er} mai de chaque année. Le personnel cadre reçoit l'indexation salariale indiquée dans la convention collective du personnel syndiqué, majoré de 0.5 %.

Advenant que la convention collective du personnel syndiqué vienne à échéance et qu'elle ne soit pas encore renouvelée avant le 1er mai de l'année en cours, le personnel cadre recevra la même indexation qu'il a reçue l'année précédente. Lorsque la convention collective du personnel syndiqué sera renouvelée et entrera en vigueur rétroactivement, l'indexation sera révisée rétroactivement afin d'appliquer le paragraphe 1 du présent article.

Sur la motion de la représentante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Michelle Martin, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à proposer la modification à l'ensemble du personnel cadre de la Régie pour intégration aux conditions normatives.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-50

3.0 **INFORMATIONS**

- 3.1 Journée du vêtement récupéré, 3° édition 1° juin 2023

 La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, informe les élus que nous en serons à notre 3° édition de la journée du vêtement récupéré ce 1° juin prochain.
- 3.2 Collection estivale magasin de réemploi Phase 2 2 juin 2023

 La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, mentionne aux élus le lancement de la collection estivale au magasin de réemploi Phase 2, ce 2 juin 2023.

4.0 CORRESPONDANCE

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 27 juin 2023 à 8 h.
- **5.2** Prochaine séance ordinaire publique: le mardi 27 juin 2023 à 11 h.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2023-51 7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Baie-Trinité, Étienne Baillargeon, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 12.

Julien Normand Président Isabelle Giasson, directrice générale et greffière-trésorière